



Autreville **INFOS** Informations urgentes

SECHERESSE – ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite à la sécheresse de cet été, des habitants nous ont fait part dernièrement de l'apparition de fissures sur les murs de leur habitation. Une démarche va être enclenchée par la commune auprès de la préfecture de Meurthe et Moselle afin de faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle. Cette procédure est nécessaire pour pouvoir prétendre à une indemnisation par les assurances.

La procédure de reconnaissance :

Dès la survenance d'un sinistre, les administrés doivent se manifester auprès du maire de leur commune, afin que la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle soit engagée auprès de la préfecture de Meurthe et Moselle.

Ils doivent faire un courrier à la mairie sans photo (voir un modèle au verso) **et ce avant le 31 décembre 2020.**

Parallèlement il leur est conseillé de faire une déclaration de sinistre à leurs assureurs avec des photos à l'appui de la demande.

La procédure d'indemnisation :

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel (vers fin juin 2020) peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les catastrophes naturelles, si le lien de causalité entre les dommages constatés et le phénomène naturel est reconnu par l'assureur.

Les sinistrés disposent d'un **délai de 10 jours maximum** après publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel **pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance la déclaration de sinistre avec photos et un état estimatif des dégâts.**

A titre indicatif, la franchise pour la sécheresse est portée à 1 520 € par sinistre.

Afin d'être prévenu dès la notification de l'arrêté interministériel merci de nous indiquer une adresse mail (voir courrier au verso) ou un numéro de téléphone pour que nous puissions vous informer de la survenue de celle-ci.

Autreville-sur-Moselle, le 2020

Objet : Demande de reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire,

En ma qualité de propriétaire, situé dans le ressort de votre commune, *adresse de votre habitation*, je vous informe que je suis victime de dommages provoqués par la sécheresse prolongée et/ou de phénomène géotechnique de ces derniers mois (été 2020).

Pour me permettre de me faire indemniser par mon assureur « dommages » au titre de la garantie « catastrophe naturelle », il est nécessaire que la commune obtienne le classement de l'état de « catastrophe naturelle » par voie d'arrêté interministériel pour tous les dommages résultant de cet événement anormal.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ma demande afin d'étayer votre sollicitation auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'informer des suites qui seront réservées à ma démarche à l'adresse mail ou numéro de téléphone ci-joint :

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Votre signature